

Direction départementale des territoires

Service biodiversité eau forêt

Synthèse des observations du public

<u>Objet</u>: Arrêté préfectoral autorisant la destruction de Grands cormorans de l'espèce Phalacrocorax carbo sinensis pour la saison d'hivernage 2021-2022

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral visé en objet a été organisée par voie électronique sur le site internet des services de l'Etat en Lozère.

La mise en ligne a eu lieu le 22 octobre 2021 et la période de participation s'est achevée le 12 novembre 2021, le délai de 21 jours étant écoulé.

Trois contributions ont été recueillies sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Contribution 1

Requête personnelle demandant à pouvoir réaliser des tirs de régulation sur le territoire des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Langogne et de Grandrieu.

Demande à étendre la régulation sur l'ensemble du bassin versant lozérien de la rivière l'Allier.

Demande d'autoriser la régulation du mois d'octobre de l'année N au mois d'avril ou mai de l'année N+1.

Contribution 2

Demande d'autoriser la régulation pendant la présence des cormorans sur les lacs et cours d'eau sans tenir compte des dates réglementaires.

Les quotas fixés par l'arrêté ne sont pas représentatifs de la population réelle en Lozère.

Contribution 3

Rectificatif de la proposition de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Lozère du 8 novembre 2021 demandant à retirer 2 opérateurs (personnes décédées) et à ajouter 3 autres tireurs.